

Note technique

COMPENSATION DU DEBOISEMENT – BOIS DES MONTEES

PAGET Adrien
AUAO | 6, BIS AVENUE JEAN ZAY

Préambule

Le projet d'équipement métropolitain COM'ET, dont l'aménagement a débuté, prévoit un déboisement de 20.000 m² dans le bois des Montées. Un diagnostic écologique et hydrologique, ainsi qu'une étude d'impact ont été réalisés. Dans ce cadre, les services de l'Etat demandent d'effectuer une compensation totale ou de payer une indemnité financière.

Un des choix envisageables serait de profiter de cette compensation pour étudier la possibilité de reboiser des secteurs à enjeux écologiques et la Trame Verte et Bleue (TVB) d'Orléans Métropole. En effet, la TVB de la métropole est composée de 6 sous-trames, où sont identifiés corridors écologiques et réservoirs de biodiversité à une échelle parcellaire : sous-trame des milieux boisés, sous-trame des milieux ouverts, sous-trame des milieux aquatiques, sous-trame des cours d'eau, matrice agricole et matrice urbaine.

La problématique porte ici sur le choix d'un site à privilégier pour un reboisement de 2 hectares, localisé préférentiellement sur la sous-trame des milieux boisés qui compose la TVB.

Les questionnements sont les suivants :

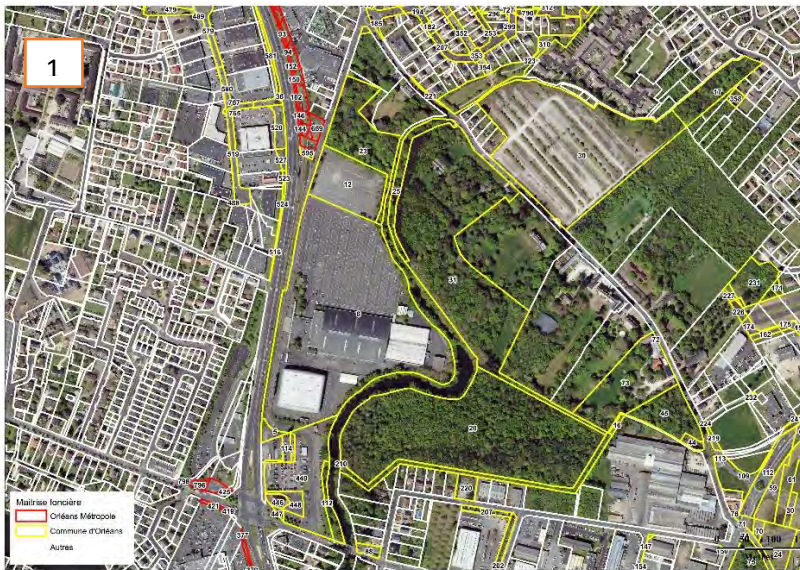
- Est-il pertinent de reboiser des secteurs participant déjà au fonctionnement de la sous-trame des milieux boisés ?
- Serait-il possible et judicieux de définir des secteurs de boisement à créer, ou recréer, pour améliorer le fonctionnement écologique de continuités écologiques ?
- Ne serait-il pas envisageable de profiter de cette compensation pour structurer et intégrer les questions de biodiversité (du cycle de vie et du déplacement des espèces) dans un projet d'aménagement à venir ou en cours.

La note suivante présente, tout d'abord, les enjeux en termes de biodiversité sur le secteur de projet. Dans un second temps, elle met en évidence une cartographie d'aide à la décision sur l'ensemble du périmètre d'Orléans Métropole.

Les fiches techniques développées dans cette note permettent d'envisager l'intérêt écologique d'un reboisement dans les secteurs qui ressortiront de l'analyse, basée sur le croisement de bases de données.



Le plan masse ci-contre présente le projet CO'Met. Ce plan va permettre de définir les secteurs de boisement potentiellement impactés par le projet.



La collection de cartes suivante permet, tout d'abord, de localiser le secteur de projet, ensuite de comprendre la répartition de la maitrise foncière (cf. carte 1). Ce secteur est principalement géré par Orléans Métropole sur l'emprise du projet et sur les boisements concernés.

Par ailleurs, la carte 2 montre l'importance de ces boisements au sein de la TVB et plus spécifiquement en lien avec la sous-trame des milieux boisés. Les parcelles les plus importantes sont celles numérotées 23/31/20/25/45/16/210/112.



Elles représentent des réservoirs de biodiversité pour cette sous-trame et on donc un enjeu environnemental fort.

La carte 3 montre un cumul de l'ensemble des 6 sous-trames constitutives de la TVB. Cette synthèse met en évidence que les parcelles n°23/25 et 31 ne sont considérées que dans la sous-trame des milieux boisés.

En outre, les parcelles n°20 et 112 concernent aussi la sous-trame des milieux humides, où la parcelle n°112 est caractérisée comme réservoir de biodiversité et la n°20 comme secteur de transit pour les espèces.



En fonction de la parcelle impactée, les conséquences sur les cortèges d'espèces peuvent varier :

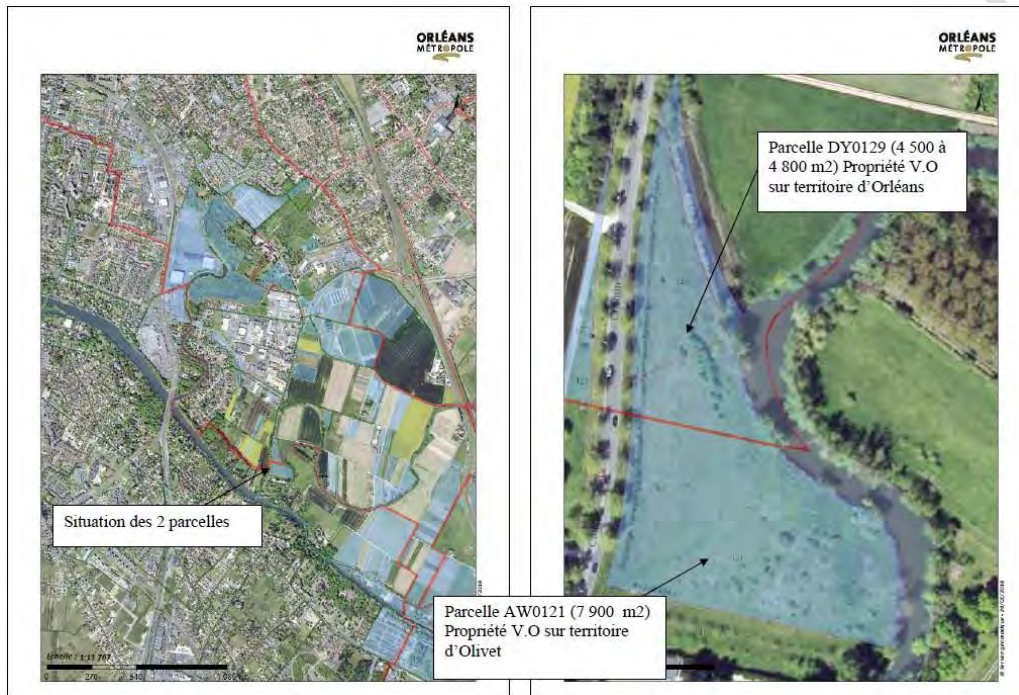
- Soit elles ne concernent que les espèces inféodées au milieu boisés,
- Soit elles concernent également la sous-trame des milieux humides.

En somme, si l'on considère le plan masse présenté ci-dessus, on suppose que les parcelles potentiellement les plus impactées par le projet sont les n°25 et 31 et ne concernent ainsi que la sous-trame des milieux boisés.

Analyse des premières propositions

Une première suggestion a émergé sur un site potentiel pour compenser le boisement détruit. Il s'agit d'un secteur localisé sur les communes d'Orléans et d'Olivet. Les deux parcelles concernées se situent sur la rive droite du Bras de Bou. Elles appartiennent à la Ville d'Orléans et se situent en périmètre de protection de captage d'eau potable.

- Parcelle n° DY 0129 sur le territoire d'Orléans (surface 4 500 à 4 800 m²)
- Parcelle n° AW 0121 sur le territoire d'Olivet (surface 7 900 m²)



Bien que ces deux parcelles semblent répondre favorablement à la possibilité de reboisement, après analyse, il semble que cette zone ne soit pas le secteur le plus propice. La raison principale vient du fait que ces parcelles sont des réservoirs de biodiversité pour la sous-trame des milieux ouverts. Par conséquent, en reboisant ce secteur, il est fort probable que des effets néfastes sur la flore et la faune inféodés aux milieux ouverts surviennent à terme.

Les simulations réalisées avec l'outil TVB de la métropole montrent que ces deux parcelles ressortent avec des notes de 3, avec :

- une note de 1 pour la sous-trame des milieux boisés, signifiant qu'elles sont utiles principalement pour le transit des espèces.
- Une note de 2 pour la sous-trame des milieux ouverts, signifiant qu'elles représentent un réservoir pour les espèces inféodées aux milieux ouverts.

En somme, il semble préférable de privilégier le maintien d'un réservoir pour les milieux ouverts qui se font plus rares sur le territoire de la Métropole que ceux des milieux boisés.



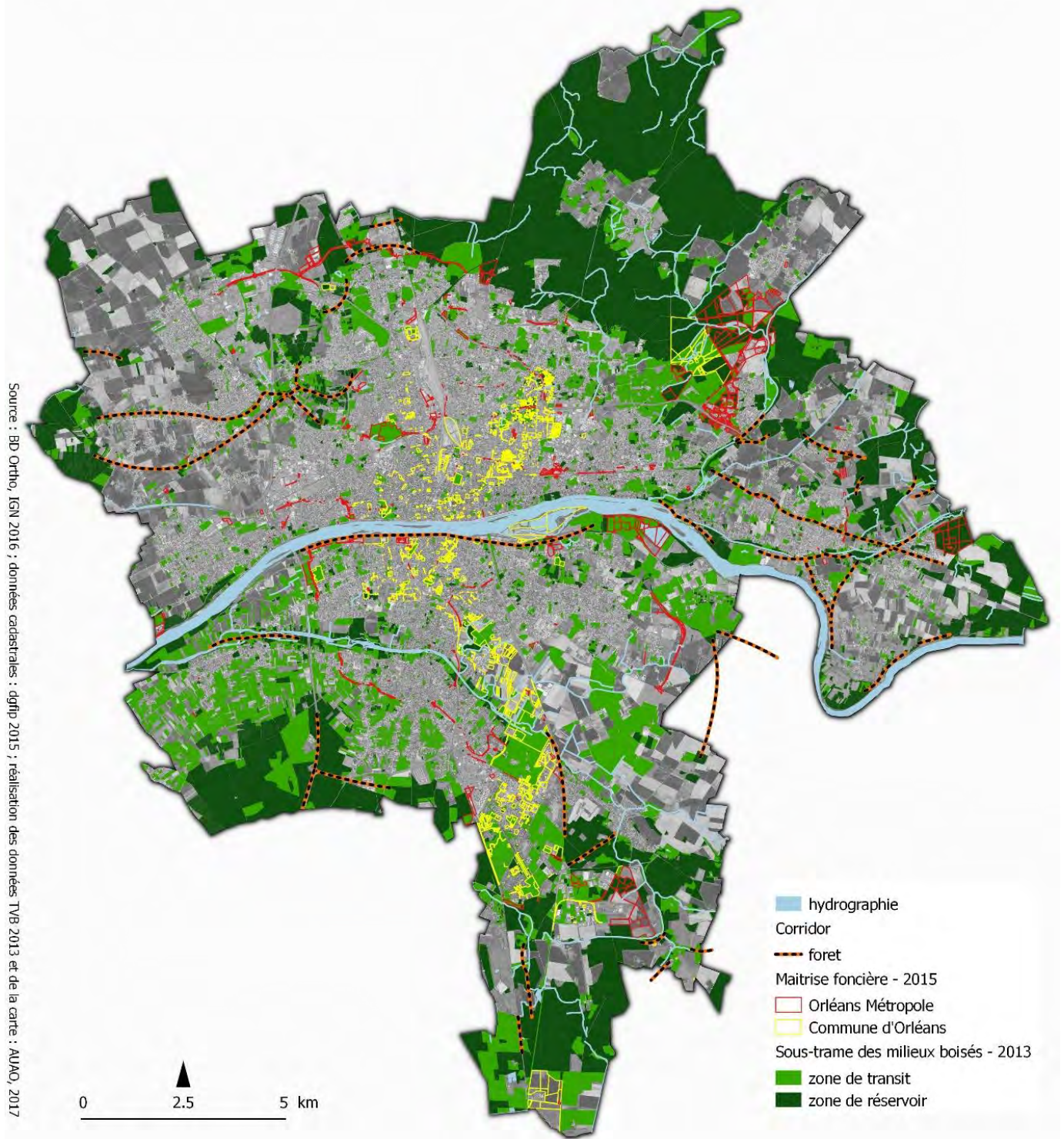
Analyse macroscopique

Afin de réfléchir à un emplacement propice pour un reboisement, il semble important de prendre en compte plusieurs facteurs :

- Les secteurs de corridors écologiques, où l'on constate un déficit en boisement pour maintenir ou recréer un transit fonctionnel pour les espèces forestières. Cela concerne les zones où les corridors boisés traversent des zones urbaines, périurbaines ou agricoles.

- Les secteurs de projets urbains, en « coup parti » ou à venir, dans lesquels il sera indispensable de prendre en compte les questions de TVB.
- D'analyser finement les secteurs de réservoirs et de transit des milieux boisés afin de s'interroger sur le rôle à venir de ce reboisement : vient-il renforcer un réservoir ? Sera-t-il fait pour créer un nouveau réservoir à la place d'un secteur de transit ? Ou bien vient-il renforcer ou créer un corridor ?

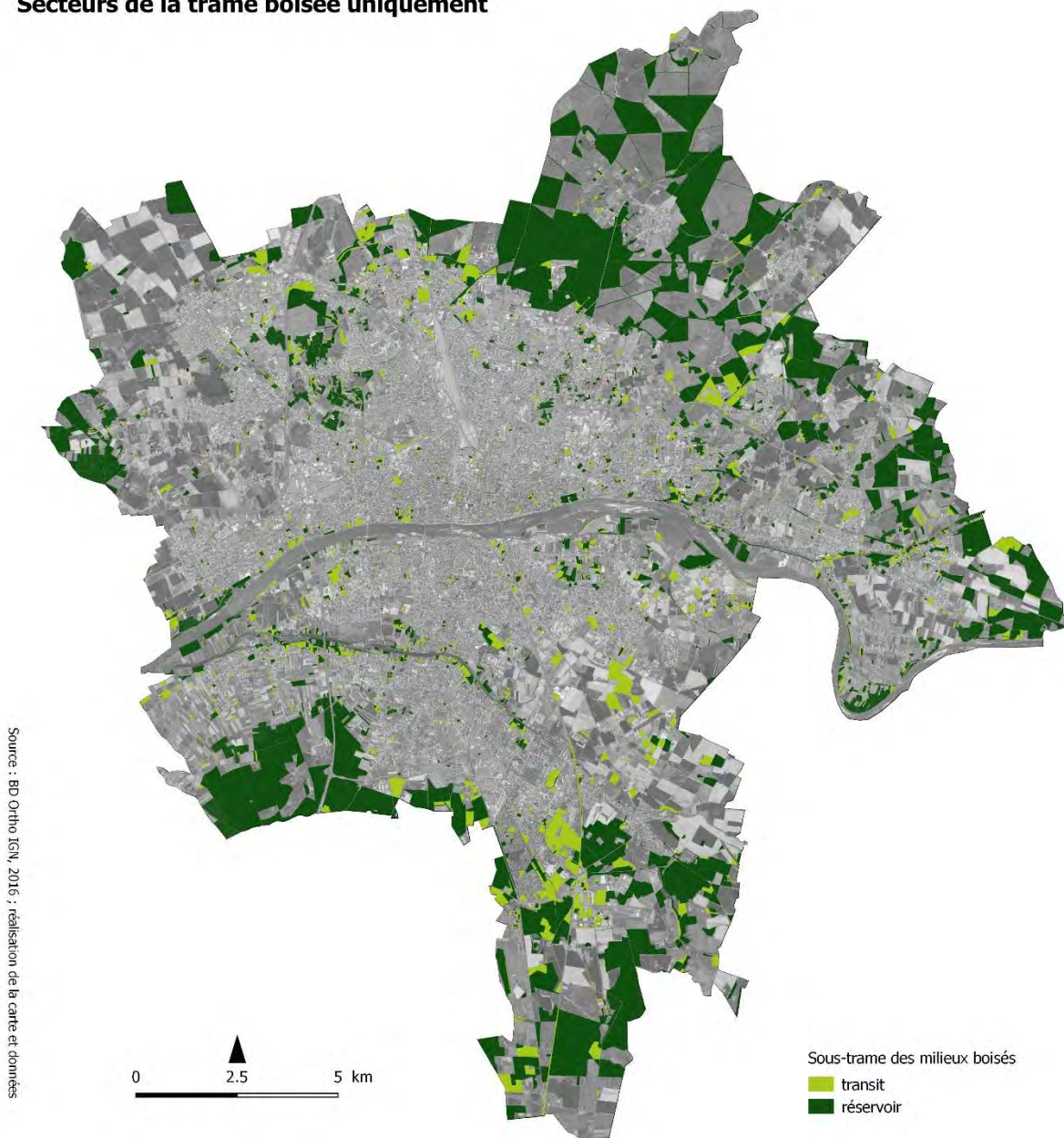
Analyse spatiale - Compensation du déboisement "Bois des Montées"



La cartographie ci-dessus permet d'avoir une vision plus large de la sous-trame des milieux boisés, de comprendre aussi les enjeux liés aux déplacements des espèces. En effet, de nombreux corridors écologiques de la sous-trame des milieux boisés sont localisés sur des zones urbaines, plus ou moins denses, ou des secteurs agricoles, avec un paysage plus ou moins ouvert.

Aussi, le choix d'un secteur à reboiser dans le cadre de la compensation, devrait passer par une prise en compte des aménagements futurs et des corridors écologiques pressentis, ainsi que de considérer le fonctionnement des autres sous-trames de la TVB, afin de ne pas perturber et impacter d'autres milieux présents sur le territoire. Pour mettre en place cette approche, la cartographie suivante présente les secteurs directement et **uniquement** liés à la sous-trame des milieux boisés. Elle permet de définir, par défaut, les secteurs à analyser.

Secteurs de la trame boisée uniquement



Pour conclure, au cours de l'élaboration du SCoT et du DOO particulièrement, une cartographie générale sur la « stratégie biodiversité » a été créée. Cette carte montre des secteurs à enjeux où les corridors écologiques rencontrent des obstacles potentiels (route, autoroute, projets urbain etc.) Il

semble intéressant de se pencher aussi sur ces secteurs à enjeux pour définir un reboisement et donc un renforcement de certains corridors liés aux milieux boisés.



Préambule : les propositions décrites dans la présente note émanent d'analyse multicritère spatiale. Ces données cartographiques demandent une vérification terrain pour compléter les données connues dans l'Observatoire Biodiversité de la Métropole et attester du fonctionnement écologique des continuités, réservoirs écologiques concernés.

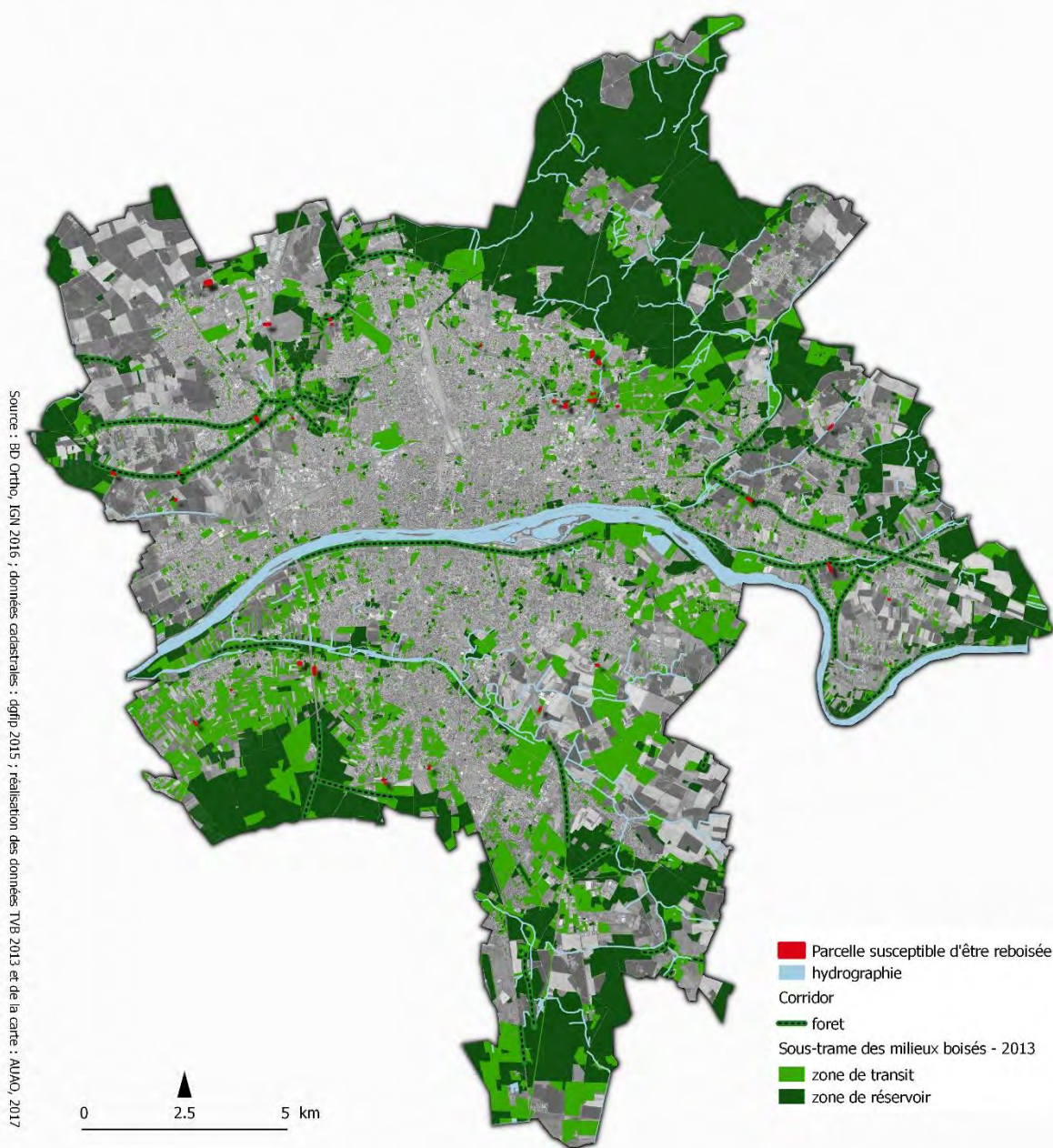
Afin de trouver une solution pour une compensation utile et rapide, prenant en compte les enjeux de biodiversité du territoire, la méthode d'analyse mise en place croise différentes bases de données : la maîtrise foncière, la base de donnée sur les friches agricoles, la base de données des projets. Cette approche permettra d'obtenir une aide à la décision :

- Tout d'abord, une première analyse a été effectuée sur la maîtrise foncière des parcelles de la métropole. Ce tri consiste à ne garder que les parcelles publiques. Même si en terme de pertinence (d'un point de vue environnemental), le caractère public/privé n'est pas un argument. Ce choix a été fait dans le but de faciliter la mise en œuvre de la démarche.
- Ensuite, une sélection des parcelles caractérisées comme friche a été effectuée. (Ce tri a été rendu possible grâce aux données de la Chambre d'Agriculture et de l'étude menée sur les friches agricoles pour Orléans Métropole).
- Un croisement de ces deux sélections a été réalisé afin d'obtenir toutes les friches dont la maîtrise foncière est publique.
- Une soustraction de ce résultat a été effectuée, afin de retirer de l'analyse les différentes parcelles situées dans des secteurs de projet, où l'acquisition foncière par les pouvoirs publics a pour but d'aménager. Même si dans le cadre de la révision du SCoT de la Métropole, il est spécifié que les projets d'aménagement devront prendre en compte les aspects environnementaux des secteurs sur lesquels ils s'implantent : biodiversité, gestion hydrologique/hydraulique, etc. Les contraintes liées au temps du projet COMET ne permettent pas d'anticiper des secteurs à reboiser en lien avec des projets qui ne verront le jour que dans quelques années.

185 parcelles répondent à ces critères de tri. A partir de là, une analyse fine de la localisation de ces parcelles, du contexte dans lequel elles se trouvent et de leurs caractéristiques physiques (surface etc.) et écologiques a été réalisée. La base de données fournie par la Chambre d'agriculture permet de caractériser finement les différentes friches retenues. En fonction de l'état du sol, du stade de végétalisation, de la possibilité ou non de remettre en culture, un second tri a été effectué afin de ne conserver que les friches dont les caractéristiques physiques ne permettent pas une remise en culture ou ne permettent pas de planter 2 hectares de boisement (friche déjà trop arborée etc.). Après traitement, 52 parcelles répondent à l'ensemble des critères. Ensuite, une analyse a été faite sur leur intérêt et leur rôle éventuel dans le réseau écologique de la métropole, si un reboisement y était réalisé. Enfin, si certaines parcelles ont un intérêt plus fort pour d'autres sous-trames elles seront également éliminées de l'analyse. La carte ci-dessous permet de voir l'ensemble des parcelles retenue suite à l'application des premières étapes de réalisation de la méthode.

En somme les fiches techniques présentées ci-après ne traitent que des parcelles qui remplissent l'ensemble des conditions préalables et qui apportent un intérêt suffisant pour le réseau écologique de la sous-trame des milieux boisés de la métropole. Cinq sites dont la maîtrise foncière est publique font l'objet d'une fiche technique.

Analyse spatiale - Compensation du déboisement "Bois des Montées"



Numéro de parcelle	942
Nom de section cadastrale	ZE
Zonage PLU	IIAUc
Commune	Ormes
Maitrise foncière	Commune d'Ormes
Surface	1.55 hectare
Contexte	Cette parcelle est située au nord de la commune d'Ormes. Elle est adjacente à un petit réservoir de biodiversité pour les milieux boisés.
Occupation du sol	C'est un terrain en friche avec des caractéristiques physiques (terrain humide) qui rendent inintéressant une remise en culture.
Intérêt écologique	Pour le moment cette parcelle n'a pas d'intérêt écologique connu. Les résultats de la modélisation donnent une note de 0.
Intérêt d'un reboisement	Le reboisement de cette parcelle permettrait de renforcer la sous-trame des milieux boisés dans un secteur où les espaces agricoles ouverts sont prépondérants. Cette parcelle pourrait participer à renforcer le maillage écologique de la sous-trame des milieux boisés, notamment entre le bois de Buçy et la forêt d'Orléans pour la partie concernant la métropole. Ce secteur a aussi un intérêt pour le transit des espèces entre le bois de « la Tassette » au nord d'Ormes, situé hors de la Métropole et le bois de Buçy. Cette parcelle vient renforcer un réservoir existant en « pas japonais » d'un boisement à l'autre



Numéro de parcelle	449
Nom de section cadastrale	ZA
Zonage PLU	Ai
Commune	Chécy
Maitrise foncière	Commune de Chécy
Surface	0.48 hectare
Contexte	Cette parcelle est située au sud-est de la commune de Chécy ; entre le canal d'Orléans et la rue de la Tuilerie. Elle est contigüe à la station d'épuration.
Occupation du sol	C'est une friche herbacée
Intérêt écologique	Cette parcelle n'a pas d'intérêt écologique connu. Les résultats de la modélisation donnent une note de 0.
Intérêt d'un reboisement	Le reboisement de cette parcelle viendrait renforcer la sous-trame des milieux boisés. En effet, au nord de celle-ci passe un corridor inféodé aux milieux boisés. Ce secteur fait partie d'un maillage complexe de corridors et de secteurs propices aux espèces forestières, permettant le lien entre la Loire et la forêt d'Orléans. De plus, située en bordure du canal, la renaturation de cette parcelle pourrait participer au renforcement de la ripisylve liée au canal et permettre à certaines espèces d'y effectuer une partie ou l'intégralité de leur cycle de vie .



Numéro de parcelle	61-62-63-64-65
Nom de section cadastrale	ZE
Zonage PLU	A
Commune	Olivet
Maitrise foncière	Etat par la société COFIROUTE
Surface	0.77 hectare
Contexte	Ce groupe de parcelles se situe en bordure de l'A71 au nord-ouest de la commune d'Olivet. A proximité immédiate d'un bassin d'orage.
Occupation du sol	Ces parcelles sont les reliquats d'un ancien verger, leurs stades de végétalisation sont intermédiaires entre un état herbacé et arbustif.
Intérêt écologique	L'ensemble de ces parcelles ont une note de 2. Elles ont un rôle potentiel de zone de transit pour les espèces inféodés aux milieux boisé et agricole.
Intérêt d'un reboisement	En reboisant ces parcelles, cela viendrait conforter un espace relais entre la forêt de Sologne au Sud et la ripisylve liée au Loiret au nord pour les espèces inféodées au milieu boisé. Cet espace pourrait permettre le passage en « pas japonais » entre la forêt Solognote et la ripisylve de la Loire et du Loiret.



Numéro de parcelle	455
Nom de section cadastrale	CH
Zonage PLU	2AU
Commune	Orléans
Maitrise foncière	Commune d'Orléans
Surface	0.19 hectare
Contexte	Cette parcelle est située au nord-est de la commune d'Orléans. A proximité de la tangentielle, de l'échangeur avenue des droits de l'homme.
Occupation du sol	C'est actuellement une friche herbacée entretenue.
Intérêt écologique	Pour le moment cette parcelle n'a pas d'intérêt écologique connu. Les résultats de la modélisation donnent une note de 0.
Intérêt d'un reboisement	Cette parcelle située en milieu urbain/périurbain pourrait servir à renforcer le réseau écologique de la sous-trame des milieux boisés et notamment certains secteurs de réservoir situés en contigu de la parcelle. Cette zone fait partie d'un ensemble plus large caractérisé par une mosaïque d'habitats dans laquelle certaines espèces des milieux boisés transitent et effectuent une partie ou tout leur cycle de vie.

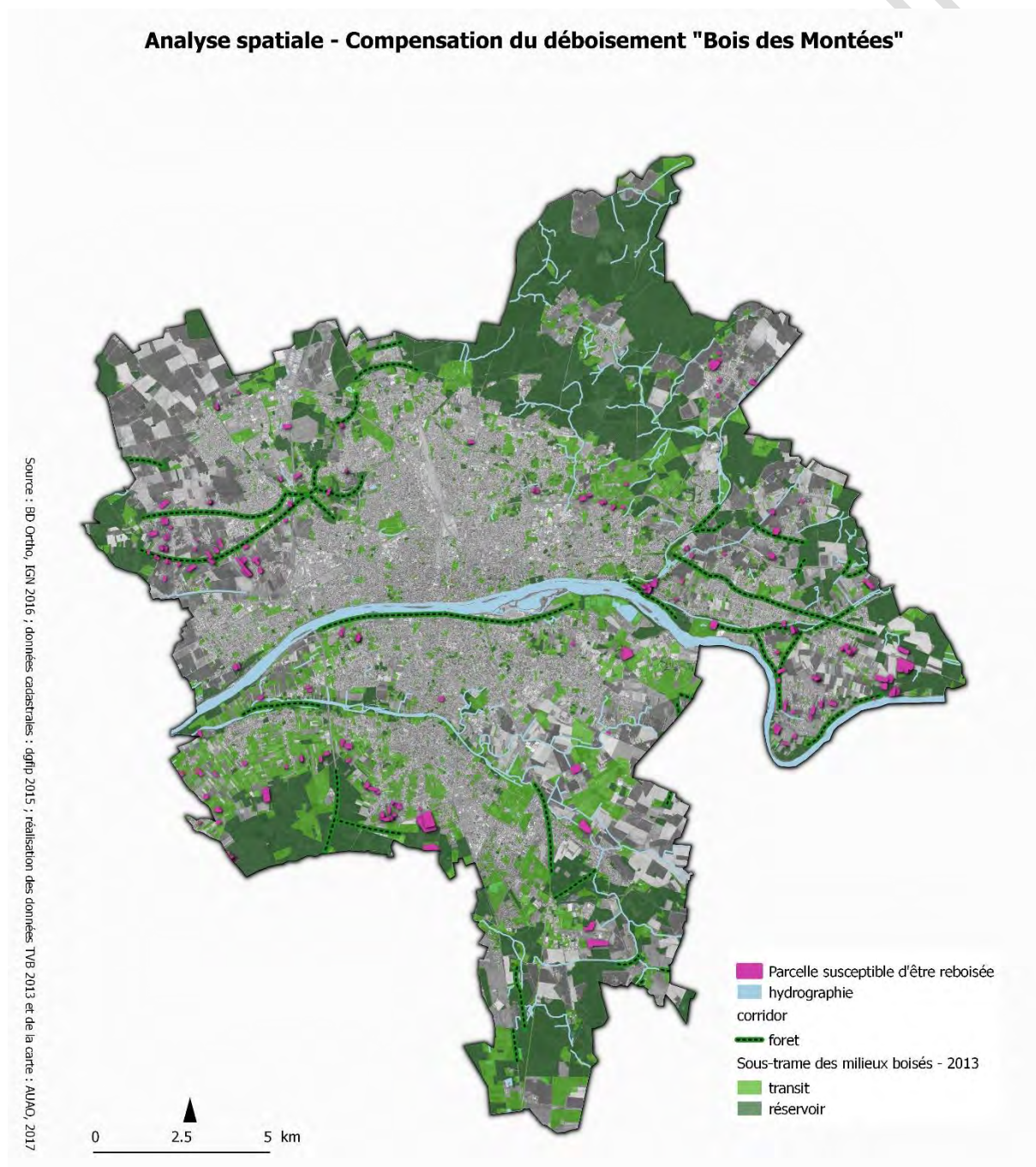


Numéro de parcelle	332-331-330-323
Nom de section cadastrale	AZ
Zonage PLU	A
Commune	Saran
Maitrise foncière	Commune de Saran
Surface	0.15
Contexte	Ce groupement de parcelles se situe sur la commune de Saran, à proximité de la rue de la Pelleterie.
Occupation du sol	Ce secteur est encore en partie cultivé, mais sur la portion qui nous intéresse, ce sont plutôt des reliquats de boisement qui occupent le terrain. Il n'y a pas de précision quant au stade de végétalisation des parcelles concernées. Mais en photo-interprétation on peut estimer que le stade de végétalisation est herbacé sur la majorité du terrain et sporadiquement arbustif. Ce sont certainement d'anciens terrains agricoles laissés à l'abandon mais actuellement entretenu (fauche ou tonte ?)
Intérêt écologique	Ces parcelles n'ont pas d'intérêt écologique connu. Les résultats de la modélisation donnent une note de 0.
Intérêt d'un reboisement	L'intérêt de reboiser ce site est double. Tout d'abord cela permettrait de renforcer le réservoir de biodiversité situé à l'ouest. Mais aussi de créer ou conforter le corridor écologique situé au nord des parcelles. Ce corridor fait le lien entre forêt d'Orléans et les reliquat de boisement situés en milieu urbain.



Afin d'être le plus exhaustif possible et donner un choix suffisamment large de parcelles à reboiser, l'analyse s'est également penchée sur les parcelles en friche dont la maîtrise foncière est, pour le moment, privée. Tout d'abord, la méthode est repartie de la base de données de la chambre d'agriculture qui caractérise l'ensemble des friches. Elle utilise l'ensemble des friches susceptibles de retourner à un état naturel. A ce stade les friches dans les secteurs de projet (habitat et économie) ont été retiré de l'analyse, de la même façon, les friches déjà arborées et celles utiles comme réservoir de biodiversité à d'autres sous-trames que celle des milieux boisés ont aussi été supprimé de l'analyse. Le résultat donne 273 parcelles qui répondent à ces critères. L'analyse se portera sur les parcelles qui apportent un intérêt suffisant pour le réseau écologique de la sous-trame des milieux boisés de la métropole. La carte ci-dessous représente les 273 résultats.

Analyse spatiale - Compensation du déboisement "Bois des Montées"



Dans un premier temps, l'intérêt s'est porté sur un groupement de parcelles situées sur la commune d'Ingré.

- Premier groupe de parcelles : 10 parcelles concernées

Numéro de parcelle	52-53-51-50-49-48-47-108-146-145
Nom de section cadastrale	XE
Zonage PLU	A
Commune	Ingré
Maitrise foncière	Privée – 9 propriétaires différents
Surface	0,52 hectare
Contexte	Ce groupe de parcelles se situe sur la commune d'Ingré au nord de la rue de Selliers, à proximité du bois de Buçy.
Occupation du sol	Ces parcelles ont un stade intermédiaire en terme de végétalisation, elles sont entre le stade herbacé et arbustif.
Intérêt écologique	Ces parcelles n'ont pas d'intérêt écologique connu. Les résultats de la modélisation donnent une note de 0.
Intérêt d'un reboisement	Ce groupe de parcelles situé à l'Est du bois de Buçy ont un intérêt à la foi pour renforcer le réservoir de biodiversité du bois de Buçy, mais également pour permettre de rendre fonctionnels les corridors écologiques au nord et au sud de la zone. En végétalisant ces parcelles cela permettrait d'avoir un espace de relais lors des déplacement d'espèces inféodés au milieu forestier.



- Second groupe de parcelles : 25 parcelles concernées

Numéro de parcelle	10-11-12-14-15-22-23-24-26-26-29-30-31-31-33-43-52-72-86-97-99-100-147-187-391
Nom de section cadastrale	AZ-BC-WA-WD-WM-XB-XC-XY-XZ-YS-YW-YX
Zonage PLU	N-A-UD
Commune	Ingré
Maitrise foncière	Privée – 21 propriétaires
Surface	11,4 hectares
Contexte	Ce groupe de parcelles se situe majoritairement dans la zone agricole entre le bois de Buçy et la partie sud du centre-bourg.
Occupation du sol	Ces parcelles ont un stade intermédiaire et herbacé en terme de végétalisation
Intérêt écologique	Ces parcelles n'ont pas d'intérêt écologique connu. Les résultats de la modélisation donnent une note de 0.
Intérêt d'un reboisement	Ce groupe de parcelles et plus spécifiquement les parcelles 147-33-43-24-23-10-11-72-100-391-31-99-22-26-86 et 97 sont directement en lien avec le corridor écologique reliant le bois de Buçy aux reliquats de la forêt d'Orléans située à l'Est. Les 16 parcelles citées ci-dessus représentent 5,62 hectares et permettraient de renforcer et/ou de recréer le corridor spécifié dans la TVB de la Métropole. Les 9 autres parcelles situées à proximité du faisceau théorique de corridor (12-14-15-187-26-29-30-31-52) ont aussi un intérêt, leur surface représente en tout 5,77 hectares et permettent de créer des « pas japonais » pour le déplacement de certaines espèces inféodées au milieu forestier.



- Troisième groupe de parcelles : 11 parcelles concernées

Numéro de parcelle	32-16-186-185-27-27-349-71-348-175-177
Nom de section cadastrale	AX-XE-ZK-ZM
Zonage PLU	A
Commune	Ingré
Maitrise foncière	Privée – 7 propriétaires
Surface	4,57 hectares
Contexte	Ce groupe de parcelles se situe majoritairement dans la zone agricole entre le bois de Buçy et le centre-bourg.
Occupation du sol	Ces parcelles ont un stade herbacé en terme de végétalisation.
Intérêt écologique	Ces parcelles n’ont pas d’intérêt écologique connu. Les résultats de la modélisation donnent une note de 0.
Intérêt d’un reboisement	Ce groupe de parcelles est en lien avec le corridor écologique « en pas japonais » reliant dans la partie nord le bois de Buçy aux reliquats de la forêt d’Orléans située à l’Est. Les parcelles citées ci-dessus permettraient de renforcer et/ou de recréer le corridor spécifié dans la TVB de la Métropole, en créant d’autres « pas japonais » pour le déplacement de certaines espèces inféodées au milieu forestier.



Dans un deuxième temps, l'intérêt s'est porté sur un groupement de parcelles situées sur la commune de Combleux.

Numéro de parcelle	313-287-309-855-281-285-282-315-774-852-312-283-284-304-279-316-286-310-311-815
Nom de section cadastrale	A
Zonage PLU	A-AP-N
Commune	Combleux
Maitrise foncière	Privée – 5 propriétaires
Surface	4,44 hectares
Contexte	Ce groupement de parcelles est situé sur la commune de Combleux, entre la Loire/canal et la Bionne, au nord de la mairie.
Occupation du sol	Ces parcelles ne sont pas renseignées quant à l'occupation des sols, seule deux d'entre elles ont un stade intermédiaire.
Intérêt écologique	Ces parcelles n'ont pas d'intérêt écologique connu. Les résultats de la modélisation donnent une note de 0.
Intérêt d'un reboisement	Ce groupe de parcelles est en lien à la foi avec la ripisylve de la Loire/canal et celle de la Bionne, et est contigu à un réservoir de biodiversité situé à l'embouchure de la Bionne. Ce groupement de parcelle répond à un renforcement de réservoir de milieu boisé et il « profite » à la trame bleue. Il permet également de renforcer voir re-crée une continuité écologique passant au sud de la zone.



Ensuite, l'intérêt s'est porté sur un groupement de parcelles situées sur la commune de Mardié.

Numéro de parcelle	164-163-531-162-525-70-69-103-102-216
Nom de section cadastrale	AH-ZK-ZL
Zonage PLU	A-N
Commune	Mardié
Maitrise foncière	Privée- 3 propriétaires
Surface	22 hectares
Contexte	Ce groupement de parcelles est situé au sud sur la commune de Mardié, à proximité de la Loire et adjacent à des reliquats de boisement.
Occupation du sol	La plupart de ces parcelles sont dans un stade intermédiaire
Intérêt écologique	Ces parcelles n'ont pas d'intérêt écologique connu. Les résultats de la modélisation donnent une note de 0. Seule la parcelle 216 est déjà fléchée comme étant un réservoir de biodiversité pour les milieux boisés.
Intérêt d'un reboisement	Ce groupement de parcelles est situé sur les abords d'un réservoir de biodiversité pour les milieux boisés. Il forme la lisière entre espace agricole et forestier. L'intérêt d'un reboisement dans ce secteur est de renforcer les réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux boisés déjà connus et permettre un meilleur transit des espèces entre la forêt d'Orléans et la Loire. Ce secteur, dans sa partie sud, a aussi un intérêt pour le renforcement de la trame bleue.



Numéro de parcelle	165-164-163-162-118-362
Nom de section cadastrale	ZA-ZL
Zonage PLU	Ai-N
Commune	Chécy
Maitrise foncière	Privée – 5 propriétaires
Surface	2 hectares
Contexte	Située sur la commune de Chécy, ce groupe de parcelles est localisé à proximité du canal d'Orléans et du Sens
Occupation du sol	Outre les parcelles 118 et 362 où il est spécifié un stade herbacé, il n'y a pas d'informations supplémentaires sur l'occupation du sol des autres parcelles. Néanmoins, sur la parcelle 164 on observe la présence d'une mare. Les parcelles 162-163-164-165, par photo-interprétation, sont à priori à un stade herbacé.
Intérêt écologique	Ces parcelles n'ont pas d'intérêt écologique connu. Les résultats de la modélisation donnent une note de 0.
Intérêt d'un reboisement	Le reboisement de ces parcelles viendrait renforcer la sous-trame des milieux boisés (corridor et réservoir). Ce secteur fait partie d'un maillage complexe de corridors et de secteurs propices aux espèces forestières, permettant le lien entre la Loire et la forêt d'Orléans. De plus située en bordure du canal, et du Sens la renaturation de cette parcelle pourrait participer au renforcement de la ripisylve liée à ce cours d'eau, et permettre à certaines espèces d'effectuer une partie ou l'intégralité de leur cycle de vie .



Un autre secteur intéressant est à retenir :

Numéro de parcelle	174-173-227-130-126-226-9
Nom de section cadastrale	BM-BK
Zonage PLU	A – la parcelle n°9 fait partie d'un EBC
Commune	Olivet
Maitrise foncière	Privée – 1 propriétaire
Surface	22,6 hectares
Contexte	Situé au sud-est de la commune d'Olivet, ce groupe de parcelles se trouve à la lisière de la Sologne.
Occupation du sol	L'ensemble de ces parcelles est à un stade intermédiaire en terme de végétalisation.
Intérêt écologique	Ces parcelles n'ont pas d'intérêt écologique connu. Les résultats de la modélisation donnent une note de 0.
Intérêt d'un reboisement	Le reboisement de ces parcelles viendrait renforcer la sous-trame des milieux boisés (corridor et réservoir). En effet, l'ensemble de ces parcelles est contigu à des zones de réservoir et de transit pour les espèces inféodées au milieu boisé. Renforcer ce secteur aurait comme conséquence une meilleure circulation des espèces des milieux boisés entre la forêt Solognote et la Loire/Loiret.



Le dernier groupement de parcelles retenu est le suivant :

Numéro de parcelle	22-23-24
Nom de section cadastrale	ZO
Zonage PLU	A
Commune	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
Maitrise foncière	Privé – 2 propriétaires
Surface	4,5 hectares
Contexte	Situé au sud du bourg de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, ce groupe de parcelles se trouve à la lisière de la forêt Solognote, à proximité de secteur arboricole.
Occupation du sol	L'ensemble de ces parcelles est à un stade herbacé en terme de végétalisation.
Intérêt écologique	Ces parcelles n'ont pas d'intérêt écologique connu. Les résultats de la modélisation donnent une note de 0.
Intérêt d'un reboisement	Ces trois parcelles sont à la lisière de la forêt de Sologne située au sud de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin. L'intérêt de reboiser ce secteur est lié à un renforcement de réservoir écologique. Ce renforcement permettrait aux espèces inféodés au milieu boisé de pouvoir se déplacer et transiter plus facilement vers la Loire et le Loiret.

